



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01. 02. 2021

**Présents :** Annie BACLE, Isabelle BREST, Mathias CAUMONT, Nadine GARBARINO, Sylvie GONTERO, Jean-Pierre HAUCOURT, Bertrand JOUVE, Gilbert LEGUAY, Bernard OLLIVIER, Claudie BONNEFOY, Jean-Pierre BOYER, Nicole EYNAUD

**Absents :** François DUPOUX, Christophe SLEK, Françoise SEVILLA

**Procuration :** Françoise SEVILLA à Isabelle BREST

### 1- Engagement et paiement de nouvelles dépenses d'investissement durant la période précédant l'adoption du budget primitif 2021

Le conseil municipal vote à l'unanimité la proposition d'engagement et de paiement des nouvelles dépenses d'investissement durant la période précédant l'adoption du Budget Primitif 2021 pour un montant total de 171 400 €.

Il d'affecter les crédits à :

- o L'opération 81, acquisitions foncières, chapitre 21 pour 6 000€
- o L'opération 114, Signalétique, chapitre 21 pour 2 200 €
- o l'opération 116, Voirie, chapitre 21 pour 20 000 €
- o l'Opération 117, Sécurité incendie, chapitre 21 pour : 3 500 €,
- o l'opération 119, Informatique, matériel et mobilier, chapitre 21 pour 6 000€
- o l'opération 126, Bâtiments communaux, chapitre 21 pour 32 000 €
- o l'opération 129, Pierres sèches ; chapitre 21 pour 15 000 €
- o l'opération 141, Aménagement Hameau ST QUENTIN, chapitre 21 pour 65 000 €
- o L'opération 149 Aménagement Place de l'église, chapitre 21 pour 1 200.00€
- o l'opération 154, église (étude diagnostic), chapitre 21 pour 15 000 €
- o l'opération 155, Équipement, chapitre 21 pour 5 500 €

### 2- Tarifs 2021 de l'accueil « Ludo » et de l'ALSH « Soleil lavande »

Le conseil municipal vote les tarifs suivants à 1 voix contre et 12 voix pour :

#### Accueil périscolaire - LA LUDO :

Quotient familial	Tarif
Inférieur à 401	0,60 €
401 à 796	0,90 €
797 à 1196	1,10 €
Supérieur à 1196	1,30 €

#### Accueil extrascolaire - ALSH « LUDO SOLEIL LAVANDE » :

##### 1. ALSH en période de petites vacances scolaires

<b>Quotient familial</b>	<b>Tarif Saignonnais (lieu de domiciliation)</b>	<b>Tarif Extérieur (lieu de domiciliation)</b>
Inférieur à 401	5,00 €	8,00 €
401 à 796	8,00 €	11,00 €
797 à 1196	11,00 €	14,00 €
Supérieur à 1196	14,00 €	17,00 €

Cette tarification journalière inclut les activités, le repas de midi et le goûter.

Aucune inscription à la journée n'est possible : l'inscription devra porter sur l'intégralité de la semaine d'ALSH.

➤ Dégrèvements :

<b>Enfants inscrits</b>	<b>% de dégrèvement</b>
Pour le 2 <sup>ème</sup> enfant	20 %
A partir du 3 <sup>ème</sup> enfant	30 %

## **2. ALSH en période de vacances d'été**

### **2.1. Tarifs journaliers - inscription à la semaine**

<b>Quotient familial</b>	<b>Tarif Saignonnais (lieu de domiciliation)</b>	<b>Tarif Extérieur (lieu de domiciliation)</b>
Inférieur à 401	5,00 €	8,00 €
401 à 796	8,00 €	11,00 €
797 à 1196	11,00 €	14,00 €
Supérieur à 1196	14,00 €	17,00 €

Cette tarification journalière inclut les activités, le repas de midi et le goûter.

Les places étant limitées, les dossiers déposés dans les délais pour des enfants inscrits à la semaine et pour plusieurs semaines consécutives seront prioritaires.

➤ Dégrèvements :

<b>Enfants inscrits</b>	<b>% de dégrèvement</b>
Pour le 2 <sup>ème</sup> enfant	20 %
A partir du 3 <sup>ème</sup> enfant	30 %

### **2.2. Tarifs journaliers - inscription à la journée**

<b>Quotient familial</b>	<b>Tarif Saignonnais (lieu de domiciliation)</b>	<b>Tarif Extérieur (lieu de domiciliation)</b>
Inférieur à 401	8,00 €	11,00 €
401 à 796	11,00 €	14,00 €
797 à 1196	14,00 €	17,00 €
Supérieur à 1196	17,00 €	20,00 €

### **3- Tarifs 2021 restauration scolaire**

Le conseil municipal vote les tarifs suivants à 1 voix contre et 12 voix pour :

<b>Situation</b>	<b>Prix</b>
Élève	3,25 €
Personnel communal de catégorie C	4,05 €
Personnel communal de Catégorie A et B	5.00 €
Autre	7,00 €

### **4- Tarifs 2021 occupation du domaine public**

Le conseil municipal choisit de maintenir le tarif à 3€ le m2 par an, sans prorata temporis suivant le temps d'occupation de l'espace. Vote : 1 voix contre, 12 voix pour.

### **5- Participation au fonds d'aide aux jeunes**

Le conseil municipal vote à l'unanimité de reconduire la participation de la commune à cette action pour 2021 pour une participation forfaitaire de 200€.

### **6- Renouvellement convention de déneigement et salage avec la commune d'Auribeau**

Le conseil municipal approuve le renouvellement de cette convention.